

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA14-0107

Valable 5 ans à compter du 21 mai 2014

Matériau présenté par : CHIMBAULT-PEYRIDIEUX
Zone Industrielle
Avenue Augustin Chauvet
15200 MAURIAC
FRANCE

Marque commerciale : CP 150
CP 250
CP 500

Description sommaire :

Media filtrant à base de fibres 100 % polyester FR ignifugées dans la masse en fabrication.
Masses surfaciques nominales : 150 g/m² (CP 150), 250 g/m² (CP 250) et 360 g/m² (CP 500).
Epaisseurs nominales : 10 mm (CP 150), 14 mm (CP 250) et 18 mm (CP 500).
Coloris : écru.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Essais complémentaires pour matériaux fusibles

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA14-0107 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens des articles L 115-27 à L 115-33 et R 115-1 à R 115-3 du code de la consommation.

Champs-sur-Marne, le 21 mai 2014

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 84 12 | FAX. (33) 01 64 68 84 79 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS